



Canada

---

**RAPPORT DU**

---

# **directeur général des élections du Canada**

---

sur les élections partielles tenues le 9 novembre 2009 dans  
Cumberland–Colchester–Musquodoboit Valley,  
Hochelaga, Montmagny–L’Islet–Kamouraska–  
Rivière-du-Loup et New Westminster–Coquitlam

---

## Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Élections Canada

Rapport du directeur général des élections du Canada sur les élections partielles tenues le 9 novembre 2009 dans Cumberland–Colchester–Musquodoboit Valley, Hochelaga, Montmagny–L'Islet–Kamouraska–Rivière-du-Loup et New Westminster–Coquitlam

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.

ISBN 978-1-100-51213-6

N° de cat. : SE1-2/2009-2

1. Canada. Parlement — Élections, 2009.
2. Élections — Colombie-Britannique.
3. Élections — Québec (Province).
4. Élections — Nouvelle-Écosse.

I. Titre.

II. Titre : Report of the Chief Electoral Officer of Canada following the November 9, 2009, by-elections held in Cumberland–Colchester–Musquodoboit Valley, Hochelaga, Montmagny–L'Islet–Kamouraska–Rivière-du-Loup and New Westminster–Coquitlam.

JL193 E43 2010      324.971'073      C2010-980079-6F

© Directeur général des élections du Canada, 2010

Tous droits réservés

Imprimé au Canada

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser au :

Centre de renseignements  
Élections Canada  
257, rue Slater  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0M6  
Tél. : 1-800-463-6868  
Télec. : 1-888-524-1444 (sans frais)  
ATS : 1-800-361-8935  
[www.elections.ca](http://www.elections.ca)



The Chief Electoral Officer • Le directeur général des élections

Le 31 mars 2010

L'honorable Peter Milliken  
Président de la Chambre des communes  
Édifice du Centre  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A6

Monsieur le Président,

À la suite des élections partielles tenues le 9 novembre 2009 dans les circonscriptions de Cumberland–Colchester–Musquodoboit Valley, d'Hochelaga, de Montmagny–L'Islet–Kamouraska–Rivière-du-Loup et de New Westminster–Coquitlam, j'ai l'honneur de vous remettre mon rapport, conformément au paragraphe 534(2) de la *Loi électorale du Canada* (L.C. 2000, ch. 9).

En vertu de l'article 536 de la Loi, le président doit présenter sans retard ce rapport à la Chambre des communes.

Le rapport contient un résumé des résultats officiels du scrutin. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le site Web d'Élections Canada, à [www.elections.ca](http://www.elections.ca).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le directeur général des élections,

Marc Mayrand



---

## Table des matières

---

<b>Avant-propos .....</b>	<b>7</b>
<b>1. Le contexte des élections partielles de novembre 2009 .....</b>	<b>9</b>
1.1 Grippe H1N1 .....	9
1.2 Nouvelles initiatives administratives .....	9
<b>2. La conduite des élections partielles de novembre 2009 .....</b>	<b>11</b>
2.1 Déclenchement des élections partielles .....	11
2.2 Étapes du processus électoral .....	13
2.3 Communications avec les électeurs .....	14
2.4 Communications avec les candidats, les agents officiels et les vérificateurs.....	15
2.5 Révision des listes électorales .....	16
2.6 Bureaux de scrutin ordinaires et bureaux de vote par anticipation .....	18
2.7 Vote par bulletin spécial.....	21
2.8 Taux de participation .....	23
2.9 Résultats des élections partielles .....	24
2.10 Adaptations.....	26
2.11 Application de la <i>Loi électorale du Canada</i> .....	26
2.12 Dépenses électorales des candidats .....	27
2.13 Coût estimatif des élections partielles .....	27
<b>3. Les prochaines étapes .....</b>	<b>29</b>



---

## Avant-propos

---

Le présent rapport concerne les quatre élections partielles tenues le 9 novembre 2009 dans les circonscriptions de Cumberland–Colchester–Musquodoboit Valley, Hochelaga, Montmagny–L’Islet–Kamouraska–Rivière-du-Loup et New Westminster–Coquitlam.

Selon le paragraphe 534(2) de la *Loi électorale du Canada*, un rapport sur les élections partielles doit rendre compte des élections partielles tenues au cours de l’année, mais également signaler « tout cas qui s’est présenté ou tout événement qui s’est produit relativement à l’exercice de [la] charge [du directeur général des élections] depuis la date [de son] dernier rapport [...] et qui, à son avis, doit être porté à l’attention de la Chambre des communes ».

Le présent document s’inscrit dans la continuité du *Rapport du directeur général des élections du Canada sur la 40<sup>e</sup> élection générale du 14 octobre 2008*, déposé en février 2009, et du *Rapport sur les évaluations de la 40<sup>e</sup> élection générale du 14 octobre 2008*, déposé en juin 2009, qui cernaient un certain nombre d’enjeux appelant des améliorations d’ordre législatif ou administratif. Certaines des mesures d’amélioration évoquées dans ces rapports ont pu être mises en œuvre avant ou pendant les dernières élections partielles – par exemple, les changements apportés aux installations téléphoniques de nos bureaux locaux et les modifications à nos programmes de formation des fonctionnaires électoraux.

Le présent rapport est divisé en trois sections :

- **Le contexte des élections partielles de novembre 2009** – les circonstances particulières entourant ces élections, et les initiatives administratives mises en œuvre à l’occasion de ces scrutins.
- **La conduite des élections partielles de novembre 2009** – les activités d’Élections Canada durant ces élections et les résultats du vote.
- **Les prochaines étapes** – les principales actions qu’Élections Canada prévoit entreprendre à la suite de ces élections.





---

## I. Le contexte des élections partielles de novembre 2009

---

### I.1 Grippe H1N1

Les élections partielles de novembre 2009 ont été tenues alors qu'une alerte de pandémie était en vigueur, au pays et à l'étranger, concernant la grippe H1N1. Élections Canada, en collaboration avec l'Agence de la santé publique du Canada, avait élaboré un plan d'urgence pour faire face à la situation en cas d'élection.

Dans le cadre des élections partielles, diverses précautions ont été prises pour protéger la santé des électeurs et du personnel électoral, comme la distribution de pompes de nettoyage à mains et de chiffons nettoyants dans les lieux de scrutin et les bureaux. Là où des bureaux de scrutin destinés à la population générale avaient été installés dans des établissements de soins de longue durée lors d'élections antérieures, les directeurs du scrutin avaient pour consigne, cette fois, d'établir ces bureaux de scrutin ailleurs dans la mesure du possible; cela a été fait dans la majorité des cas. L'information pertinente sur les moyens de prévention de la grippe a été communiquée aux électeurs et aux travailleurs électoraux, et des mesures spéciales ont été mises en place au cas où le taux d'absentéisme s'avérerait exceptionnellement élevé. Dans l'ensemble, les résultats de ces initiatives ont été positifs.

### I.2 Nouvelles initiatives administratives

Élections Canada a profité des élections partielles de novembre 2009 pour introduire un certain nombre de mesures destinées à améliorer l'administration des scrutins et le service aux électeurs. Les principales initiatives mises en œuvre à cette occasion sont les suivantes :

**Téléphonie** – Dans le passé, Élections Canada versait un montant mensuel aux compagnies téléphoniques entre les élections afin de réserver un certain nombre de lignes téléphoniques pour ses bureaux locaux potentiels. Lors des scrutins de novembre 2009, nous avons testé une nouvelle stratégie consistant à déployer des téléphones cellulaires les dix premiers jours de l'élection pendant que les lignes téléphoniques conventionnelles étaient installées. Dans l'ensemble, ce système a bien fonctionné et pourra être appliqué plus largement lors d'une élection générale.

La téléphonie cellulaire permet aux électeurs et aux candidats de contacter leur directeur du scrutin dès la délivrance des brefs. En outre, Élections Canada réalisera des économies en réduisant les montants à verser pour garantir d'avance la disponibilité de services téléphoniques conventionnels pour ses bureaux locaux.

**Bureaux de vote par anticipation** – Au printemps 2009, les directeurs du scrutin des circonscriptions rurales ont réexaminé le nombre et la répartition de leurs bureaux de vote par anticipation dans le but d'assurer un service plus proche des électeurs, en particulier dans les régions isolées. Nous avons comparé la proportion des électeurs ayant voté par anticipation dans les territoires desservis par les nouveaux bureaux de vote par anticipation lors de l'élection partielle et de la 40<sup>e</sup> élection générale. L'initiative a eu un effet positif statistiquement démontrable sur le vote par anticipation dans le territoire desservi par le nouveau bureau de vote par anticipation dans Cumberland–Colchester–Musquodoboit Valley. Par contre, dans Montmagny–L'Islet–Kamouraska–Rivière-du-Loup, les résultats ont été moins concluants. On ne peut cependant généraliser nos conclusions à l'ensemble du pays.

**Formation** – À la suite de la dernière élection générale, nous avons entrepris de renforcer la formation des fonctionnaires électoraux, notamment pour assurer une application plus uniforme des règles et des procédures. En septembre 2009, tous les agents de formation – qui devaient auparavant s'autoformer – ont reçu une formation en région sur nos programmes de formation destinés aux fonctionnaires électoraux. Par ailleurs, nous avons adopté une nouvelle approche pédagogique qui met l'accent sur les connaissances dont les fonctionnaires électoraux ont besoin pour accomplir leur travail au lieu de chercher à couvrir toutes les exceptions. Ces initiatives nous ont amenés à modifier certains de nos outils pédagogiques et à en créer de nouveaux. Nous évaluons actuellement les effets de ces changements en vue d'effectuer les ajustements nécessaires.

---

## 2. La conduite des élections partielles de novembre 2009

---

### 2.1 Déclenchement des élections partielles

Les élections partielles de novembre 2009 ont été déclenchées pour combler quatre vacances à la Chambre des communes.

- Le 13 avril 2009, Dawn Black, députée du Nouveau Parti démocratique dans la circonscription de **New Westminster–Coquitlam** (Colombie-Britannique), a démissionné. M<sup>me</sup> Black avait été élue pour la première fois le 21 novembre 1988.
- Le 30 avril 2009, Bill Casey, député indépendant dans la circonscription de **Cumberland–Colchester–Musquodoboit Valley** (Nouvelle-Écosse), a démissionné. M. Casey avait été élu pour la première fois le 21 novembre 1988.
- Le 21 mai 2009, Paul Crête, député du Bloc Québécois dans la circonscription de **Montmagny–L’Islet–Kamouraska–Rivière-du-Loup** (Québec), a démissionné. M. Crête avait été élu pour la première fois le 25 octobre 1993.
- Le 16 septembre 2009, Réal Ménard, député du Bloc Québécois dans la circonscription d’**Hochelaga** (Québec), a démissionné. M. Ménard avait été élu pour la première fois le 25 octobre 1993.

Compte tenu de la date de démission de la députée de New Westminster–Coquitlam, la date limite pour l’annonce d’un scrutin dans cette circonscription était le 13 octobre 2009, selon la *Loi sur le Parlement du Canada*. Le 11 septembre 2009, le directeur général des élections a tenu une conférence téléphonique avec les membres du Comité consultatif des partis politiques pour faire le point sur différents sujets, en particulier les nouvelles mesures prises par Élections Canada dans le cadre de ses préparatifs électoraux.

Des brefs délivrés le 4 octobre 2009 ordonnaient la tenue d’élections partielles le 9 novembre 2009 dans Cumberland–Colchester–Musquodoboit Valley, Hochelaga, Montmagny–L’Islet–Kamouraska–Rivière-du-Loup et New Westminster–Coquitlam.

## **La répartition des sièges à la Chambre des communes**

Le 4 octobre 2009, les sièges à la Chambre des communes étaient répartis comme suit :

- Parti conservateur du Canada – 143 sièges
- Parti libéral du Canada – 77 sièges
- Bloc Québécois – 47 sièges
- Nouveau Parti démocratique – 36 sièges
- Indépendant – 1 siège
- Sièges vacants – 4

## **Les directeurs du scrutin**

Les directeurs du scrutin chargés de conduire les élections partielles de 2009 dans les quatre circonscriptions concernées étaient : Darlene Mackay dans Cumberland–Colchester–Musquodoboit Valley; Suzanne Paquin dans Hochelaga; Pierrette Couillard dans Montmagny–L'Islet–Kamouraska–Rivière-du-Loup; et Leslie Neil Budd dans New Westminster–Coquitlam.

## **Les candidats**

Les candidats pouvaient soumettre leur acte de candidature à compter de la date de publication de l'avis de convocation par les directeurs du scrutin jusqu'à 14 h le 19 octobre 2009. Ils avaient jusqu'à 17 h le même jour pour se désister ou apporter des corrections à leurs nom, adresse ou profession tels qu'ils figuraient dans leur acte de candidature. Aucun candidat ne s'est désisté. Le tableau 8 (page 24) présente en détail les partis politiques et les candidats qui ont pris part à ces élections.

Élections Canada a affiché les noms des candidats sur son site Web à mesure qu'ils étaient confirmés, de même que les listes finales de candidats confirmés après la clôture des candidatures. Il a également transmis les listes officielles aux missions diplomatiques et postes consulaires canadiens par l'intermédiaire du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, et aux bases des Forces canadiennes par l'entremise du ministère de la Défense nationale.

## 2.2 Étapes du processus électoral

Le tableau 1 présente les principales étapes du processus électoral, entre la délivrance des brefs et le jour de l'élection, pour les élections partielles tenues en 2009.

Tableau 1 – Dates clés		
Date	Jour du calendrier électoral	Événement
4 octobre	Jour 36	Délivrance des brefs, début du vote par bulletin spécial et ouverture des bureaux locaux d'Élections Canada
6 octobre	Jour 34	Envoi des listes électorales préliminaires aux directeurs du scrutin
7 octobre	Jour 33	Début de la révision des listes électorales
8 octobre	Jour 32 (ou avant)	Publication de l'avis de convocation – les candidats peuvent présenter leur acte de candidature
9 octobre	Jour 31	Distribution des listes électorales préliminaires aux candidats une fois leur candidature confirmée
12 octobre	Jour 28	Début de la révision ciblée
14 au 16 octobre	Jours 26 à 24	Envoi des cartes d'information de l'électeur par la poste à tous les électeurs inscrits
19 octobre	Jour 21 (14 h)	Clôture des candidatures
21 octobre	Jour 19 (14 h)	Confirmation des candidatures
21 au 23 octobre	Jours 19 à 17	Distribution des brochures de rappel
29 octobre	Jour 11	Distribution des listes électorales révisées aux candidats
30, 31 octobre et 2 novembre	Jours 10, 9 et 7	Vote par anticipation
2 novembre	Jour 7	Annonce des plafonds révisés des dépenses pour les candidats et les partis
3 novembre	Jour 6 (18 h)	Fin de la révision; date limite d'inscription au vote par bulletin spécial
9 novembre	Jour 0	Date limite du vote par bulletin spécial; jour de l'élection

## 2.3 Communications avec les électeurs

En période électorale, Élections Canada s'efforce toujours d'informer les électeurs sur leur droit de vote, les dates importantes, les exigences et procédures du vote ainsi que les changements apportés à la Loi. Chaque campagne de communication et de sensibilisation varie selon la géographie et la population des circonscriptions.

### Publicité et relations avec les médias

Les messages clés de notre campagne de publicité pour les élections partielles de novembre 2009, comme pour l'élection générale du 14 octobre 2008, portaient sur les nouvelles règles d'identification des électeurs et les différentes options de vote. La campagne comprenait deux annonces radio de 30 secondes et deux annonces imprimées d'une demi-page. Selon un sondage postélectoral mené par la firme Cossette Média, le pourcentage d'électeurs qui étaient au courant de la tenue des élections partielles était un peu plus faible que le taux habituel (plus de 90 %) dans deux des circonscriptions : Hochelaga (80 %) et New Westminster–Coquitlam (83 %).

Parmi les personnes au courant des élections partielles, 78 % se souvenaient d'avoir reçu la carte d'information de l'électeur chez elles, ce qui correspond au niveau normalement observé lors d'élections partielles. Il en est de même en ce qui concerne les taux de rappel pour la brochure (38 %), les journaux (35 %) et la radio (31 %). L'ensemble de ces données nous aidera à optimiser notre plan d'achats médias en vue de scrutins futurs.

En ce qui concerne les relations avec les médias, Élections Canada a reçu 71 appels de médias, a effectué quelque 180 appels proactifs à des médias, a accordé 5 entrevues officielles et a publié 15 communiqués. Les questions des médias ont porté notamment sur les heures et les lieux de scrutin, le taux de participation au vote par anticipation et les règles d'identification des électeurs.

### Campagnes ciblées

Comme à l'accoutumée, Élections Canada a pris des mesures particulières pour encourager la participation des groupes susceptibles d'éprouver des difficultés à voter ou qui sont plus difficiles à joindre par les campagnes de publicité grand public. Par exemple, nous avons distribué des trousseaux d'information aux organismes qui fournissent des services aux personnes ayant des besoins spéciaux. Dans New Westminster–Coquitlam, nous avons fait paraître dans des journaux communautaires des annonces en coréen, en punjabi et en chinois.

Nos agents de relations communautaires ont joué un rôle central dans les campagnes ciblées menées dans les quatre circonscriptions. Par exemple :

- pour les jeunes, ils ont mené de nombreuses activités de rayonnement – séances d'information, kiosques de renseignements et distribution dans les établissements d'enseignement de matériel promotionnel, dont un dépliant créé spécifiquement pour les étudiants;
- pour les communautés ethnoculturelles, ils ont communiqué avec les associations et les organismes qui les représentent;
- pour les communautés autochtones dans Cumberland–Colchester–Musquodoboit Valley et New Westminster–Coquitlam, ils ont communiqué avec des organisations comme les réserves des Premières nations, les centres de santé autochtones et les centres d'amitié;
- pour les électeurs sans abri, ils ont amorcé un dialogue avec les administrateurs des refuges pour sans-abri et ont distribué des documents dans les églises, les centres de service à la jeunesse et les soupes populaires.

### **Sources d'information électorale**

Pour obtenir des renseignements sur l'inscription et le vote, les électeurs pouvaient s'adresser à leur bureau local d'Élections Canada, contacter Élections Canada directement ou se prévaloir du Service d'information à l'électeur sur notre site Web. Au cours de la période électorale, le personnel bilingue de notre Centre de renseignements a répondu à 617 appels et à 59 courriels du public, et a fourni de la documentation sur demande.

Par ailleurs, des annonces ont été placées de manière bien visible sur notre site Web afin d'aider les directeurs du scrutin à recruter le personnel requis pour le jour de l'élection. Le soir du scrutin, les résultats du vote ont été affichés sur le site au fur et à mesure et un nombre record de 21 900 visites a été enregistré à cette occasion.

## **2.4 Communications avec les candidats, les agents officiels et les vérificateurs**

Les directeurs du scrutin ont fourni de la documentation aux candidats ainsi qu'à leurs agents officiels et à leurs vérificateurs pour les élections partielles de novembre 2009. Ils ont rencontré les candidats et/ou leurs représentants pour s'assurer que tous recevaient la même information, notamment sur les règles à suivre le jour de l'élection, les postes de fonctionnaires électoraux pour lesquels les candidats peuvent recommander des noms et certaines initiatives qu'Élections Canada prévoyait mettre en œuvre pendant les élections.

## 2.5 Révision des listes électorales

Comme à l'accoutumée, Élections Canada a produit les listes électorales préliminaires, à partir du Registre national des électeurs. La période de révision s'est déroulée du 7 octobre au 3 novembre 2009.

- Dans **Cumberland–Colchester–Musquodoboit Valley** (estimation de la population électorale : 67 789), on estimait au début de l'élection que 95 % des électeurs étaient inscrits sur la liste préliminaire, et 83 % à la bonne adresse au 7 octobre 2009. Dans le cadre de la révision ciblée, les agents réviseurs ont visité 490 adresses désignées par le directeur du scrutin dans des secteurs à haute mobilité, de nouveaux secteurs, des établissements de soins de longue durée et des résidences universitaires. En tout, 1 773 inscriptions ont été effectuées pendant cette période, et 531 autres le jour de l'élection.
- Dans **Hochelaga** (estimation de la population électorale : 78 620), on estimait au début de l'élection que 97 % des électeurs étaient inscrits sur la liste préliminaire, et 83 % à la bonne adresse au 7 octobre 2009. Les agents réviseurs ont visité 620 adresses. En tout, 3 117 inscriptions ont été effectuées pendant la période de révision, et 206 le jour de l'élection.
- Dans **Montmagny–L'Islet–Kamouraska–Rivière-du-Loup** (estimation de la population électorale : 77 886), on estimait au début de l'élection que 95 % des électeurs étaient inscrits sur la liste préliminaire, et 87 % à la bonne adresse au 7 octobre 2009. Les agents réviseurs ont visité 579 adresses. En tout, 2 605 inscriptions ont été effectuées pendant la période de révision, et 303 le jour de l'élection.
- Dans **New Westminster–Coquitlam** (estimation de la population électorale : 82 225), on estimait au début de l'élection que 91 % des électeurs étaient inscrits sur la liste préliminaire, et 86 % à la bonne adresse au 7 octobre 2009. Les agents réviseurs ont visité 2 894 adresses. En tout, 1 530 inscriptions ont été effectuées pendant la période de révision, et 476 le jour de l'élection.



Le tableau 2 présente les différents types de révisions effectuées.

<b>Tableau 2 – Listes électorales : révisions effectuées pendant les élections partielles</b>				
<b>Circonscription</b>	<b>Cumberland- Colchester- Musquodoboit Valley</b>	<b>Hochelaga</b>	<b>Montmagny- L'Islet- Kamouraska- Rivière-du- Loup</b>	<b>New Westminster- Coquitlam</b>
Listes électorales préliminaires, y compris les Règles électorales spéciales (RES)	67 789	78 620	77 886	82 225
Transferts entre circonscriptions <sup>1</sup>	345	1 914	375	743
Électeurs ajoutés <sup>2</sup>	687	478	432	785
Déménagements dans la circonscription <sup>3</sup>	1 268	915	2 088	474
Autres corrections <sup>4</sup>	656	172	463	303
Radiations <sup>5</sup>	527	2 216	820	1 859
Mises à jour du groupe 1 des RES <sup>6</sup>	10	5	4	9
Électeurs sur les listes définitives	68 304	78 801	77 877	81 903

<sup>1</sup> Électeurs ayant déménagé dans la circonscription avant la période de révision, mais qui ne figuraient pas dans la dernière version du Registre national des électeurs établie avant le déclenchement des élections partielles.

<sup>2</sup> Électeurs qui ne figuraient sur aucune liste au début de l'élection partielle et qui ont été ajoutés en période électorale.

<sup>3</sup> Électeurs qui figuraient sur une liste de leur circonscription au début de l'élection, mais à la mauvaise adresse. Ces chiffres comprennent les modifications administratives apportées par le directeur du scrutin en période électorale.

<sup>4</sup> Électeurs qui figuraient sur une liste à la bonne adresse et qui ont demandé une correction à leur nom ou leur adresse postale en période électorale.

<sup>5</sup> Électeurs qui figuraient sur une liste mais qui ont été radiés pour un des motifs suivants : décès de l'électeur, radiation demandée par l'électeur, déménagement de l'électeur, inadmissibilité de l'électeur (moins de 18 ans, non-citoyen, etc.) ou inscription en double sur une liste. Ces chiffres tiennent compte des données supprimées par suite du déménagement d'électeurs dans une autre circonscription en période électorale et des doublons supprimés durant la préparation des listes définitives.

<sup>6</sup> Augmentation du nombre d'électeurs du groupe 1 inscrits au vote selon les Règles électorales spéciales (Canadiens établis temporairement à l'étranger, électeurs des Forces canadiennes et électeurs incarcérés) en période électorale.

## 2.6 Bureaux de scrutin ordinaires et bureaux de vote par anticipation

Le jour de l'élection, les bureaux de scrutin ordinaires étaient ouverts de 8 h 30 à 20 h 30 (heure de l'Atlantique) dans Cumberland-Colchester-Musquodoboit Valley; de 9 h 30 à 21 h 30 (heure de l'Est) dans Hochelaga et Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup; et de 7 h à 19 h (heure du Pacifique) dans New Westminster-Coquitlam. Les électeurs pouvaient aussi voter par anticipation les 30 et 31 octobre ainsi que le 2 novembre, de midi à 20 h. Les types de lieux de scrutin (chacun pouvant regrouper plusieurs bureaux de scrutin) sont présentés au tableau 3.

Tableau 3 – Types de lieux de scrutin <sup>1</sup>				
Type de lieu	Scrutin ordinaire <sup>2</sup>		Vote par anticipation	
	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%
<b>Cumberland-Colchester-Musquodoboit Valley</b>				
Salle paroissiale	8	11	2	12
Local commercial	2	3	–	–
Centre communautaire	25	34	4	24
École	2	3	1	6
Caserne de pompiers	18	24	3	18
Édifice municipal	3	4	1	6
Centre de loisirs	6	8	2	12
Légion royale canadienne	8	11	2	12
Autre	2	3	2	12
<b>Total</b>	<b>74</b>	<b>100</b>	<b>17</b>	<b>100</b>

**Tableau 3 – Types de lieux de scrutin<sup>1</sup>**

Type de lieu	Scrutin ordinaire <sup>2</sup>		Vote par anticipation	
	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%
<b>Hochelaga</b>				
Immeuble d'habitation	7	25	1	20
Salle paroissiale	1	4	–	–
Centre communautaire	4	14	2	40
École	9	32	–	–
Édifice municipal	3	11	1	20
Centre de loisirs	1	4	–	–
Résidence pour personnes âgées	2	7	1	20
Autre	1	4	–	–
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>100</b>	<b>5</b>	<b>100</b>
<b>Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup</b>				
Immeuble d'habitation	5	7	–	–
Salle paroissiale	13	19	1	8
Local commercial	1	1	1	8
Centre communautaire	4	6	1	8
École	1	1	–	–
Édifice municipal	39	57	7	58
Centre de loisirs	4	6	2	17
Autre	2	3	–	–
<b>Total</b>	<b>69</b>	<b>100</b>	<b>12</b>	<b>100</b>

**Tableau 3 – Types de lieux de scrutin<sup>1</sup>**

Type de lieu	Scrutin ordinaire <sup>2</sup>		Vote par anticipation	
	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%
<b>New Westminster–Coquitlam</b>				
Immeuble d'habitation	1	3	–	–
Salle paroissiale	5	17	3	75
Local commercial	1	3	–	–
Centre communautaire	3	10	–	–
École	17	57	–	–
Édifice fédéral	1	3	1	25
Résidence pour personnes âgées	2	7	–	–
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>100</b>	<b>4</b>	<b>100</b>

<sup>1</sup> Les pourcentages ayant été arrondis, les totaux peuvent présenter certains écarts.

<sup>2</sup> Les chiffres excluent les bureaux de scrutin itinérants.

Des bureaux de scrutin itinérants desservent des résidences pour personnes âgées, des établissements de soins de longue durée et d'autres institutions. Le tableau 4 présente les types de bureaux de scrutin utilisés dans les quatre circonscriptions.

**Tableau 4 – Types de bureaux de scrutin**

Circonscription	Ordinaires		Anticipation	Total
	Fixes	Itinérants		
Cumberland–Colchester– Musquodoboit Valley	215	11	17	243
Hochelaga	201	6	10	217
Montmagny–L'Islet– Kamouraska–Rivière-du- Loup	226	15	14	255
New Westminster–Coquitlam	204	7	12	223

Le tableau 5 montre l'accessibilité de plain-pied des lieux de scrutin utilisés lors des élections partielles de novembre 2009. Dans Hochelaga, deux rampes d'accès temporaires ont été construites, au coût total de 3 600 \$, pour assurer un accès de plain-pied à deux centres de scrutin installés dans des écoles.

**Tableau 5 – Accessibilité de plain-pied des lieux de scrutin (à l'exclusion des établissements desservis par des bureaux itinérants)<sup>1</sup>**

<b>Circonscription</b>	<b>Accessible sans modification</b>	<b>Accessible après modification</b>	<b>Total</b>
Cumberland–Colchester–Musquodoboit Valley	76	0	76
Hochelaga	26	2	28
Montmagny–L'Islet–Kamouraska–Rivière-du-Loup	70	0	70
New Westminster–Coquitlam	30	0	30

<sup>1</sup> Selon les renseignements contenus dans l'inventaire des lieux de scrutin.

## **2.7 Vote par bulletin spécial**

Comme dans tout scrutin, les électeurs ont pu voter par la poste ou au bureau local d'Élections Canada en utilisant un bulletin spécial, en vertu des Règles électorales spéciales (RES). Les Canadiens à l'étranger pouvaient se renseigner sur le vote par bulletin spécial auprès des missions diplomatiques et postes consulaires du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ou en consultant le site Web d'Élections Canada. Les membres des Forces canadiennes, basés au pays ou à l'étranger, ont reçu l'information nécessaire du ministère de la Défense nationale. Au déclenchement de l'élection, des trousse de vote par bulletin spécial ont été envoyées aux électeurs des Forces canadiennes et aux Canadiens résidant à l'étranger dont le nom figurait sur les listes établies pour Cumberland–Colchester–Musquodoboit Valley, Hochelaga, Montmagny–L'Islet–Kamouraska–Rivière-du-Loup et New Westminster–Coquitlam.

Élections Canada a pris des dispositions pour que les personnes hospitalisées dans les établissements de soins de courte durée puissent s'inscrire et voter par bulletin spécial. L'inscription et le vote dans ce type d'établissement se sont déroulés les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 novembre 2009.

Le tableau 6 présente, par groupes et catégories, le nombre d'électeurs inscrits au vote par bulletin spécial.

<b>Tableau 6 – Inscriptions au vote par bulletin spécial (Règles électorales spéciales)</b>				
<b>Groupes et catégories d'électeurs ayant demandé à voter par bulletin spécial</b>	<b>Nombre de bulletins émis</b>			
	<b>Cumberland-Colchester-Musquodoboit Valley</b>	<b>Hochelaga</b>	<b>Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup</b>	<b>New Westminster-Coquitlam</b>
<b>Groupe 1<sup>1</sup></b>				
Membres des Forces canadiennes	417	87	198	94
Électeurs incarcérés	6	1	1	2
Électeurs résidant temporairement à l'étranger	10	37	5	51
<b>Sous-total, groupe 1</b>	<b>433</b>	<b>125</b>	<b>204</b>	<b>147</b>
<b>Groupe 2<sup>2</sup></b>				
Électeurs se trouvant temporairement hors de leur circonscription	27	13	8	11
Électeurs votant dans leur circonscription	478	307	337	797
<b>Sous-total, groupe 2</b>	<b>505</b>	<b>320</b>	<b>345</b>	<b>808</b>
<b>Nombre total d'inscriptions au vote par bulletin spécial</b>	<b>938</b>	<b>445</b>	<b>549</b>	<b>955</b>

<sup>1</sup> Les électeurs du groupe 1 des Règles électorales spéciales ne figurent pas sur les listes électorales locales révisées par le directeur du scrutin lors d'une élection.

<sup>2</sup> Les électeurs du groupe 2 des Règles électorales spéciales figurent sur les listes électorales locales.

## 2.8 Taux de participation

Le tableau 7 présente le nombre de votes exprimés et le taux global de participation électorale.

<b>Tableau 7 – Nombre de votes selon la façon de voter et participation électorale<sup>1</sup></b>				
<b>Circonscription</b>	<b>Cumberland- Colchester- Musquodoboit Valley</b>	<b>Hochelaga</b>	<b>Montmagny- L'Islet- Kamouraska- Rivière-du- Loup</b>	<b>New Westminster- Coquitlam</b>
Nombre d'électeurs sur les listes définitives	68 304	78 801	77 877	81 903
Vote aux bureaux de scrutin ordinaires	20 514 <sup>2</sup> 83,9 %	15 660 <sup>2</sup> 87,8 %	25 315 <sup>2</sup> 88,0 %	20 631 <sup>2</sup> 84,1 %
Vote par anticipation	3 408 13,9 %	1 835 10,3 %	3 093 10,8 %	3 076 12,5 %
Vote par bulletin spécial (RES)	536 2,2 %	338 1,9 %	358 1,2 %	834 3,4 %
Bulletins rejetés	97 0,4 %	264 1,5 %	264 0,9 %	65 0,3 %
Total des votes valides	24 361 99,6 %	17 569 98,5 %	28 502 99,1 %	24 476 99,7 %
Total des votes exprimés	24 458	17 833	28 766	24 541
<b>Participation électorale aux élections partielles de novembre 2009</b>	<b>35,8 %</b>	<b>22,6 %</b>	<b>36,9 %</b>	<b>30,0 %</b>
Participation électorale à l'élection générale de 2008	57,8 %	58,2 %	57,5 %	61,7 %

<sup>1</sup> Les pourcentages ont été arrondis.

<sup>2</sup> Comprend les électeurs qui ont voté dans un bureau de scrutin itinérant.

## 2.9 Résultats des élections partielles

Le soir de l'élection, le Système des résultats des scrutins (SRS) de chaque directeur du scrutin était relié à l'ordinateur central d'Élections Canada. Après le dépouillement du scrutin à leur bureau de vote, les scrutateurs faisaient parvenir les résultats par téléphone au bureau local d'Élections Canada, où les totaux étaient entrés dans le SRS par un employé, puis transmis à Élections Canada à Ottawa pour affichage sur le Web. Les bulletins spéciaux des électeurs incarcérés, des électeurs des Forces canadiennes et des Canadiens votant hors de leur circonscription ont été dépouillés à Ottawa le soir du scrutin et au cours de la semaine précédente.

- Dans **Cumberland–Colchester–Musquodoboit Valley**, Scott Armstrong, candidat du Parti conservateur du Canada, a été élu.
- Dans **Hochelaga**, Daniel Paillé, candidat du Bloc Québécois, a été élu.
- Dans **Montmagny–L'Islet–Kamouraska–Rivière-du-Loup**, Bernard Généreux, candidat du Parti conservateur du Canada, a été élu.
- Dans **New Westminster–Coquitlam**, Fin Donnelly, candidat du Nouveau Parti démocratique, a été élu.

Le tableau 8 présente, pour chaque candidat, l'appartenance politique ainsi que le nombre et le pourcentage de votes valides obtenus.

Tableau 8 – Votes valides par candidat <sup>1</sup>					
Candidat	Appartenance politique	Lieu de résidence	Profession	Votes valides obtenus	Pourcentage des votes valides (%)
<b>Cumberland–Colchester–Musquodoboit Valley</b>					
Scott Armstrong	Parti conservateur du Canada	Truro	Enseignant	11 167	45,8
Mark Austin	Nouveau Parti démocratique	Old Barns	Expert-conseil en durabilité de l'environnement	6 267	25,7
Jim Burrows	Parti libéral du Canada	Green Oaks	Exploitant de ferme laitière	5 193	21,3
Jason Blanch	Le Parti Vert du Canada	Amherst	Éducateur en matière d'environnement	807	3,3
Jim Hnatiuk	Parti de l'Héritage Chrétien du Canada	Enfield	Électronicien naval	778	3,2
Kate Graves	Indépendant	Truro	Spécialiste de l'écologie humaine	149	0,6
<b>Total</b>				<b>24 361</b>	<b>100</b>



**Tableau 8 – Votes valides par candidat<sup>1</sup>**

Candidat	Appartenance politique	Lieu de résidence	Profession	Votes valides obtenus	Pourcentage des votes valides (%)
<b>Hochelaga</b>					
Daniel Paillé	Bloc Québécois	Montréal	Professeur	8 989	51,2
Jean-Claude Rocheleau	Nouveau Parti démocratique	Montréal	Technicien en procédés	3 444	19,6
Robert David	Parti libéral du Canada	Mont-Royal	Professeur	2 519	14,3
Stéphanie Cloutier	Parti conservateur du Canada	Montréal	Directrice de production	1 768	10,1
Christine Lebel	Le Parti Vert du Canada	Montréal	Plombière	572	3,3
Gabrielle Anctil	neorhino.ca	Montréal	Bergère	129	0,7
Christine Dandenault	Parti Marxiste-Léniniste du Canada	Montréal	Secrétaire	79	0,4
John Turmel	Indépendant	Brantford	Ingénieur en systèmes bancaires	69	0,4
<b>Total</b>				<b>17 569</b>	<b>100</b>
<b>Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup</b>					
Bernard Généreux	Parti conservateur du Canada	La Pocatière	Entrepreneur	12 162	42,7
Nancy Gagnon	Bloc Québécois	Rivière-du-Loup	Adjointe parlementaire	10 737	37,7
Marcel Catellier	Parti libéral du Canada	Cap-Saint-Ignace	Officier municipal	3 768	13,2
François Lapointe	Nouveau Parti démocratique	L'Islet	Chargé de projet	1 363	4,8
Charles A. Marois	Le Parti Vert du Canada	Saint-André	Producteur agricole biologique	472	1,7
<b>Total</b>				<b>28 502</b>	<b>100</b>
<b>New Westminster-Coquitlam</b>					
Fin Donnelly	Nouveau Parti démocratique	Coquitlam	Directeur exécutif	12 171	49,7
Diana Dilworth	Parti conservateur du Canada	Port Moody	Conseiller municipal	8 730	35,7
Ken Beck Lee	Parti libéral du Canada	New Westminster	Ingénieur	2 528	10,3
Rebecca Helps	Le Parti Vert du Canada	Port Moody	Expert-conseil en affaires	1 047	4,3
<b>Total</b>				<b>24 476</b>	<b>100</b>

<sup>1</sup> Les pourcentages ayant été arrondis, les totaux peuvent présenter certains écarts.

Les directeurs du scrutin valident les résultats dès que possible après le jour du scrutin. La validation a eu lieu le 10 novembre dans Hochelaga et Montmagny–L'Islet–Kamouraska–Rivière-du-Loup; le 11 novembre dans New Westminster–Coquitlam; et le 12 novembre dans Cumberland–Colchester–Musquodoboit Valley.

Les résultats officiels des élections partielles de novembre 2009, y compris les résultats par bureau de scrutin, sont accessibles sur le site Web d'Élections Canada à [www.elections.ca](http://www.elections.ca), sous *Renseignements généraux > Rapports officiels > Rapports officiels d'Élections Canada*.

## 2.10 Adaptations

Aux termes du paragraphe 17(1) de la *Loi électorale du Canada*, le directeur général des élections peut adapter toute disposition de la Loi en raison d'une situation d'urgence, d'une circonstance exceptionnelle ou imprévue ou d'une erreur. Pendant les élections partielles de novembre 2009, il a invoqué ce pouvoir pour le motif suivant :

- De façon générale, les électeurs sont de plus en plus nombreux à voter par anticipation, mais la Loi prévoit moins de fonctionnaires électoraux aux bureaux de vote par anticipation qu'aux bureaux de scrutin ordinaires. Le directeur général des élections a donc adapté la Loi pour permettre aux directeurs du scrutin de nommer un plus grand nombre de fonctionnaires électoraux pour le vote par anticipation.

Aux termes de l'article 179 des *Règles électorales spéciales adaptées aux fins d'une élection partielle* (« *Règles (élection partielle)* »), le directeur général des élections peut prendre les instructions qu'il juge nécessaires pour l'application ou l'adaptation de ces règles à des circonstances particulières. Pendant les élections partielles de novembre 2009, il a invoqué ce pouvoir pour le motif suivant :

- Auparavant, la Loi interdisait aux détenus purgeant une peine de plus de deux ans de voter et ne prévoyait donc aucune procédure de vote pour les personnes incarcérées dans les établissements correctionnels fédéraux. En raison de la décision de la Cour suprême du Canada dans *Sauvé c. Canada (Directeur général des élections)*, qui a invalidé cette interdiction en 2002, les *Règles (élection partielle)* ont été adaptées par instruction afin d'étendre aux établissements fédéraux la procédure prévue pour les établissements provinciaux.

## 2.11 Application de la Loi électorale du Canada

Le commissaire aux élections fédérales a reçu 15 plaintes relativement aux élections partielles de novembre 2009. Toutes les plaintes concernaient des actes survenus pendant la période électorale et la majorité d'entre elles étaient reliées à la publicité électorale. Treize dossiers ont été fermés et les deux autres sont encore sous examen.

## 2.12 Dépenses électorales des candidats

Tout candidat à une élection fédérale est tenu par la Loi de déclarer ses dépenses électorales. Les 23 candidats aux élections partielles de novembre 2009 avaient jusqu'au 9 mars 2010 pour soumettre leur *Rapport de campagne électorale du candidat*.

Les candidats élus ou qui obtiennent au moins 10 % des votes validement exprimés ont droit au remboursement de 60 % des dépenses électorales payées et des dépenses personnelles payées. De plus, tout candidat qui soumet un compte de campagne électorale est admissible à une allocation de vérification (versée directement au vérificateur de campagne) représentant 3 % des dépenses électorales du candidat, avec un maximum de 1 500 \$ et un minimum de 250 \$.

À la suite des élections partielles de novembre 2009, 13 candidats ont droit à un remboursement. Les remboursements partiels déjà versés pour ces élections totalisent 169 816 \$.

## 2.13 Coût estimatif des élections partielles

Le tableau 9 présente le coût estimatif des élections partielles de novembre 2009.

Tableau 9 – Coût estimatif des élections partielles	
Activités	Coût (milliers de \$)
Conduite de l'élection dans les circonscriptions, y compris les frais du personnel électoral, l'impression des listes électorales et la location des bureaux locaux d'Élections Canada et des lieux de scrutin <sup>1</sup>	1 708,6
Préparation et conduite du scrutin à Élections Canada à Ottawa, et aide aux directeurs du scrutin, y compris le matériel électoral, la formation des directeurs du scrutin et autres employés clés, la mise à jour du Registre national des électeurs, les campagnes de publicité et de sensibilisation, le Réseau de soutien et les technologies de l'information <sup>2</sup>	444,4
Études et consultations postélectorales, y compris les sondages d'Élections Canada et les séances d'évaluation postélectorale avec les directeurs du scrutin	82,0
<b>Sous-total</b>	<b>2 235,1</b>
Remboursement des dépenses électorales des candidats et des partis politiques – coût projeté <sup>3</sup>	327,4
<b>Coût estimatif total</b>	<b>2 562,5</b>

<sup>1</sup> Dépenses réelles au 19 mars 2010. D'autres dépenses mineures peuvent s'ajouter, mais ne peuvent pas être estimées avec précision.

<sup>2</sup> Dépenses estimées.

<sup>3</sup> Dépenses estimées. Le montant final n'est pas connu, les dossiers des candidats étant en cours de vérification.



---

## 3. Les prochaines étapes

---

Dans l'ensemble, les élections partielles de novembre 2009 se sont bien déroulées. Nos évaluations postélectorales mettent cependant en évidence certains enjeux auxquels nous comptons porter une attention particulière afin de rendre le processus électoral encore plus efficace et accessible.

Élections Canada a effectué de nombreux changements administratifs au cours des deux dernières décennies pour rendre le vote plus accessible, notamment aux personnes handicapées. L'amélioration de l'accessibilité du processus électoral constitue d'ailleurs un objectif clé de notre plan stratégique de 2008-2013, et nous continuerons de travailler avec les intervenants, y compris les organismes représentant les personnes ayant une déficience, afin de poursuivre nos progrès. Nous comptons ainsi donner suite à la décision rendue en février 2010 par le Tribunal canadien des droits de la personne faisant droit à une plainte selon laquelle un bureau de scrutin de Toronto était inaccessible de plain-pied à l'élection partielle de mars 2008 et à l'élection générale d'octobre 2008. Élections Canada a reconnu que les droits de l'électeur n'avaient pas été respectés et travaillera avec la Commission canadienne des droits de la personne, le plaignant et les autres intervenants afin d'améliorer ses processus et d'appliquer les changements demandés par le tribunal.

Pour ce qui est des enjeux administratifs déjà décrits dans nos rapports sur la 40<sup>e</sup> élection générale, nous continuons de travailler avec diligence à la mise en œuvre des solutions les plus efficaces et efficaces. Certaines initiatives, comme celles décrites au début du présent rapport, ont déjà produit des résultats encourageants.

En ce qui concerne les enjeux législatifs, Élections Canada déposera prochainement son rapport de recommandations consécutif à la 40<sup>e</sup> élection générale. On y trouvera une analyse plus détaillée des principaux défis qui devront être relevés pour continuer de répondre aux attentes et aux besoins changeants de tous les participants au processus électoral canadien.